



Italie, Autriche

Programme opérationnel 'Italie - Autriche'

Le 18 septembre 2007, la Commission européenne a approuvé un programme de coopération territoriale européenne, intitulé "INTERREG IV A Italie - Autriche", axé sur la coopération transfrontalière entre l'Italie et l'Autriche pour la période 2007-2013.

Ce programme comporte une aide de la Communauté pour les régions de Bolzano/Bozen, Belluno, Udine, Klagenfurt-Villach, Oberkärnten, Pinzgau-Pongau, Tiroler Oberland, Innsbruck, Tiroler Unterland et Osttirol le long de la frontière italo - autrichienne. D'autres régions de ces deux pays peuvent participer aux projets en tant que zones adjacentes et bénéficier d'un maximum de 20% des fonds affectés au programme. Ces régions sont celles de Gorizia, Pordenone, Treviso, Vicenza, Außerfern, Lungau, Unterkärnten, Salzburg and Umgebung.



Le budget total du programme s'élève à 80 millions EUR et l'investissement de la Communauté par le FEDER représente 60 millions EUR.

Le programme concerne 37,939 km² répartis sur les deux pays, pour une population de 2,5 millions d'habitants. La zone éligible du programme est inférieure à 10% de la superficie des deux pays et inclut moins de 4% de sa population totale. Le taux d'emploi y est de 67,6%, contre 57,6% en Italie et 67,8% en Autriche. Le PIB de la zone représente 4,4 % de l'Italie et de l'Autriche.

1. Finalités du programme

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement durable et la compétitivité économique de la région frontalière italo-autrichienne par une approche intégrée et transfrontalière du développement économique, social et environnemental, selon des modalités qui font participer les populations et les collectivités locales et leur procurent des avantages.

Dans ce programme, la tendance établie par les programmes précédents successifs mettra l'accent sur:

- l'amélioration des relations économiques et de la compétitivité,
- la gestion de l'environnement et le développement durable du territoire,
- le soutien de l'évaluation et de l'amélioration des capacités administratives.

2. Effets escomptés du programme

Les résultats obtenus par les programmes précédents en ce qui concerne l'établissement d'une coopération entre des partenaires des deux pays, se poursuivront avec de nouvelles orientations en vue

